

Nos recommandations pour exposer en toute sécurité

LA CONCEPTION DES STANDS

Nous vous invitons à travailler votre projet de stand en tenant compte des recommandations suivantes :

- **Simplifier le design afin de**
 - o Limiter la co-activité / Réduire le nombre de personnes nécessaires à la construction
 - o Faciliter le nettoyage du stand
 - o Privilégier les espaces ouverts (éviter les bureaux fermés)
- Pour les comptoirs d'accueil, **installer un écran de protection**
- **Prévoir un marquage au sol** pour indiquer les distances de sécurité
- **Réfléchir à un sens de circulation** pour limiter les contacts sur un stand
- Pour les grands stands, **éviter les croisements de flux** en dissociant l'entrée et la sortie
- **Prévoir un retrait entre l'allée et le desk d'accueil** pour éviter que les visiteurs ne stationnent dans l'allée
- **Privilégier les écrans** pour communiquer sur vos produits et services
- Mettre en valeur les produits **en évitant la manipulation quand cela est possible**

POUR PRÉPARER L'ÉVÈNEMENT

Préparez sereinement votre salon en tenant compte des préconisations suivantes :

- **Désigner un référent sanitaire sur votre stand** : le référent devra être présent pour chaque étape du salon (montage / ouverture / démontage). Ses missions !
 - o Etre garant de la mise en place du protocole sanitaire sur son stand
 - o Etre l'interlocuteur privilégié de l'organisateur et du SPS pour toutes les questions sanitaires
 - o En cas de problème, il sera l'interlocuteur des autorités de santé
- **Anticiper vos commandes** pour éviter les modifications et commandes sur site
- **Limiter le nombre de salariés présents** sur le stand
- **Organiser des RDV avec les clients et prospects** pour mieux gérer les flux sur le stand
- **Prévoir des consommables** (masques, mouchoirs, solutions hydro-alcoolique)
- **Prévoir des poubelles équipées de couvercle à ouverture sans les mains**
- **Supprimer le libre-service de goodies et prospectus**
- **Communiquer auprès de salariés** :
 - o Sur les gestes barrières et les règles sanitaires en vigueur sur le salon
 - o Toutes les personnes présentant des symptômes (fièvre, toux, perte du goût ou de l'odorat...) sont invitées à rester à elles et à contacter leur médecin traitant

CONSIGNES POUR LE MONTAGE ET DÉMONTAGE



- **Le port du masque est obligatoire**
- **Déclarer toutes les personnes** présentes sur le montage et démontage
- **Limiter la co-activité**
- **Conserver les mêmes équipes**
- **Limiter le partage d'équipements**
- **Respecter les distances de sécurité**
- **Imposer aux équipes une désinfection régulière des mains**

TRES IMPORTANT : En signant sa demande de participation, l'exposant a pris l'engagement de respecter et de faire respecter par tous - décorateurs, installateurs ou entrepreneurs - toutes les clauses du Règlement Général. L'organisateur du salon se réserve en conséquence le droit de faire modifier ou de faire démonter par l'exposant ou son standiste, toutes les installations susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public, qui ne respecteraient pas le règlement d'architecture.

Pour cela, un plan avec vue de dessus avec les mentions d'échelle, de côtes et du positionnement des retraits (mitoyenneté + allée) ainsi qu'un plan en coupes avec les mentions d'échelle, de côtes et de hauteurs des volumes projetés & vues 3D devront être envoyés pour approbation **avant le 16 juillet 2021** au **Cabinet d'Architecture** :

DECOPLUS

Tél : +33 (0)9 67 78 93 85 - Email : w.decoplus@free.fr

Le service technique vérifiera toutes les installations des stands et pourra refuser toutes celles qui ne seront pas conformes au projet approuvé. Le service technique se réserve le droit de faire effectuer par un organisme de contrôle agréé, aux frais de l'exposant, un rapport attestant de la stabilité des structures de stand.

HAUTEURS DES STANDS, RETRAITS ET OUVERTURES SUR ALLÉES

HAUTEURS MAXIMALES AUTORISEES

Est entendu par construction tous les éléments de décoration des stands.

Merçi de nous consulter pour autorisation si le matériel exposé impliquant des démonstrations devait dépasser les 5.00m de hauteur.

	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur maximale de construction : 5.00m - Hauteur maximale de la signalétique : 5.00m - Cloisons de séparation : Hauteur <u>minimum</u> 2.40m / Hauteur <u>maximum</u> 3.50m - Hauteur maximale des herse d'éclairage sans signalétique : 5.30m (en fonction de la faisabilité dans le Pavillon)
--	---

RETRAITS

Les constructions des stands doivent être effectuées en tenant compte des retraits suivants :

	<p>Retraits par rapport aux allées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éléments de 0 à 5.00m de hauteur : pas de retrait <p>Retraits par rapport aux cloisons de mitoyenneté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éléments de 0 à 3.50m de hauteur : pas de retrait • Éléments de 3.50 à 5.00m de hauteur : retrait de 1.00m • Signalétique : retrait de 1.00m • Pont lumière en mitoyenneté : retrait de 1.00m
--	--

CLOISONS MITOYENNES

Les cloisons donnant sur des stands voisins devront être lisses, unies, peintes en blanc ou recouvertes de textile mural blanc ou gris, **sans aucun type de signalisation, ni câble électrique.**

HERSES D'ECLAIRAGE / PONT LUMIERES

Les herse d'éclairage (**hors signalétique**) ont une hauteur maximum de **5.30m**. Elles sont admises, élinguées et indépendantes au-dessus des structures du stand, **avec un retrait de 1.00m par rapport aux stands mitoyens.**

La pose d'un velum pourra être possible après validation du pourcentage de couverture auprès du chargé de sécurité du salon. Pour rappel, la surface à couvrir devra être inférieure à 299m² et le velum de type croc feu, filet, etc...

OUVERTURE DES STANDS SUR LES ALLEES

Les stands devront être largement ouverts. Toute décoration particulière devra être conçue de façon à dégager largement les allées. **Les cloisons, enseignes ou structures de décors installées en bord d'allées ne devront en aucun cas occulter plus de 50% de la longueur totale.** Les parties vitrées, rideaux, voilages, adhésif dépoli... ne seront pas considérés comme des ouvertures. Seules les cloisons mi-hauteur pourront être acceptées (hauteur maximum : 1.30m).

Toutes fermetures au-delà des 50 % devront respecter un retrait de 2.00 m.

LES STANDS REUTILISES

Ils sont soumis au « Règlement d'Architecture » du Salon **Expoprotection Sécurité 2021** comme les stands nouvellement construits. Ils doivent respecter les retraits et les hauteurs demandés et être validés par l'organisateur.

LIMITES DE STANDS

Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, faisceaux d'éclairage ne doit **dépasser les limites du stand**.

SIGNALETIQUES / ENSEIGNES / ETAGES

ENSEIGNES/ STRUCTURE

Les organisateurs entendent par enseigne une superstructure pouvant comporter label ou sigle lumineux de l'exposant. Elles doivent être élinguées ou n'être solidaire de la structure que par une armature légère.

L'enseigne est limitée à 5.00m de hauteur à partir du sol du bâtiment et doit être installée en retrait d'au moins 1.00m des limites des stands mitoyens.

ACCROCHAGE – ELINGAGE (NOUVEAU)

Les interventions d'accrochage sur les sols, parois et structures des bâtiments du Parc ou de leurs équipements ne peuvent être réalisées que par le Parc. Lors de votre commande d'élingage sur le site www.viparisstore.com, il est indispensable de joindre un plan précisant la position exacte des élingues, la hauteur, le poids, et la nature des charges pour chaque élingue. Le Parc vérifiera votre projet d'élingage/d'accrochage et vous confirmera la faisabilité dans les meilleurs délais.

IMPORTANT : La commission départementale de sécurité de Paris a récemment pris de nouvelles dispositions en termes de contrôle des structures suspendues (tous éléments élingués : pont lumière, structures lourdes, ...).

Le cahier des charges de sécurité du Parc de Paris Porte de Versailles a donc été modifié.

Il est maintenant obligatoire de faire contrôler et attester par un organisme agréé lesdites structures avant la montée à l'accroche, afin d'obtenir et de pouvoir présenter un procès-verbal de stabilité.

Ce document vous sera demandé par le chargé de sécurité avant l'ouverture du salon.

Reed Expositions France a référencé la société ANCO pour Expoprotection Sécurité 2021. Vous pouvez contacter l'organisme de votre choix, mais nous vous recommandons la société ANCO qui sera présente pendant le montage du salon et qui est à votre disposition pour toute demande de devis : Frédéric JOUCREAU

Mail : frederic@anco75.fr

BALLONS CAPTIFS

Les ballons gonflés à un gaz plus léger que l'air et servant d'enseigne devront respecter les hauteurs et retraits autorisés.

Gaz autorisé : air et hélium.

Le ballon doit être implanté dans les limites du stand avec un retrait de 0.50m minimum par rapport aux allées et de 1.00m de retrait par rapport aux cloisons de mitoyenneté.

Si le ballon est gonflé à l'hélium, aucun stockage de bouteilles d'hélium (vides ou pleines) ne sera autorisé dans le pavillon. Il est également interdit de remettre en pression pendant la présence du public dans le pavillon.

Si le ballon est éclairant, l'enveloppe devra avoir une réaction au feu M1.

ANIMATION, PUBLICITE, SONORISATION ET ENSEIGNES LUMINEUSES

Toutes sortes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand.

Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisation qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition. Le niveau sonore émis par un exposant ne pourra en aucun cas être autorisé à dépasser 70 db, mesuré à 1 m du stand. L'organisateur se réserve par ailleurs le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

CABINET DE SECURITE

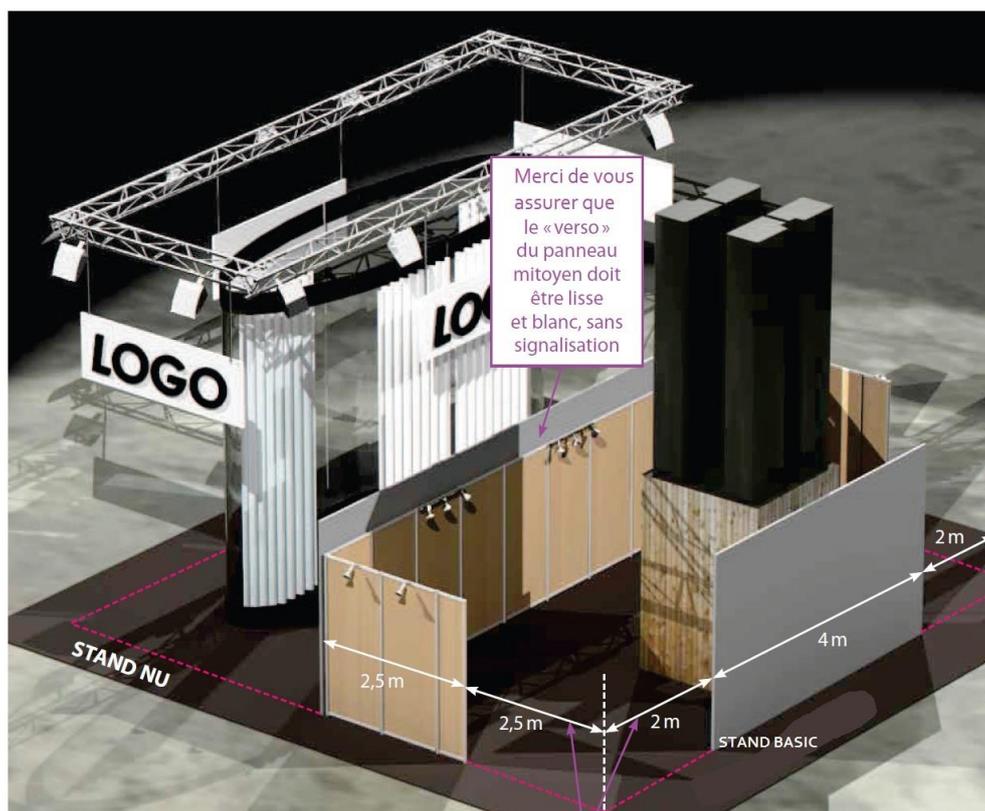
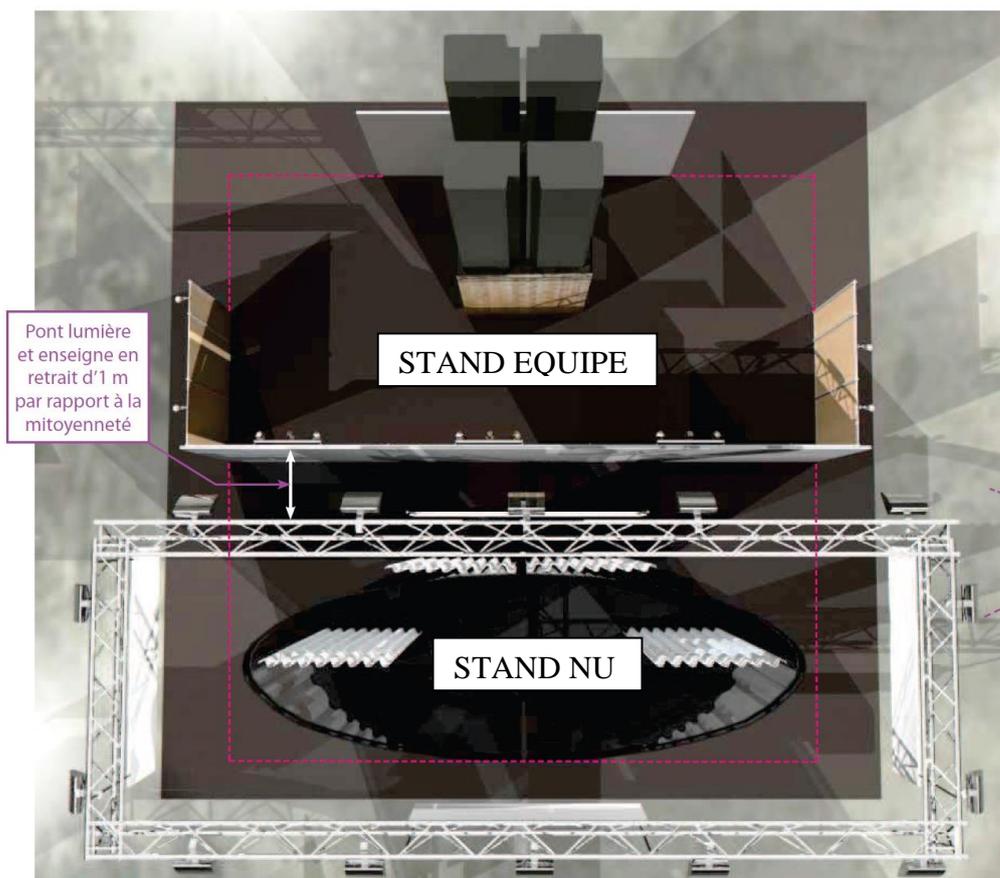
Cabinet AFS Conseils & Sécurité – Alain FRANCIONI

56, rue Roger Salengro _ 93110 ROSNY-SOUS-BOIS - France

Mobile : +33 (0)6 70 61 95 11

E-mail : afrancioni@afsconseils.fr

ILLUSTRATION DU RÈGLEMENT TECHNIQUE



Visuel non contractuel

Le stand doit être ouvert d'au moins 50 % sur chaque face